



## DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 16/12/2020

Référence
2020_12_25

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	43

Date de la convocation
08/12/2020

Date d'affichage
08/12/2020

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2020 et le 16 Décembre à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

### **Présent.e.s :**

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ANDRÉ Pascale, ARZUR Agathe, BALCON Claudie, CARO Pauline, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, , LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, DRELON Frédéric, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GUÉVEL Yann, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, QUILLÉVÉRE Bernard, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléant(s) : ANDRÉ Pascale (de M. MOUNIER Gilles), MM : DRELON Frédéric (de M. GOUÉROU Jacques)

### **Excusé.e.s ayant donné procuration :**

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. CUIILLANDRE François, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MM : CAP Dominique à Mme ARZUR Agathe, GOULAOUIC Pascal à M. BÈLE Christophe, GOURVIL Armel à M. GOSSELIN Jacques, NÉDÉLEC Yohann à M. GUÉVEL Yann, PICHON Ronan à M. LE BRIS Jacky, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à M. KERNÉIS Mickaël

### **Excusé.e.s :**

Mmes : NICOLAS Gaëlle, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOUÉROU Jacques, MOUNIER Gilles

### **Assistaient en outre à la réunion :**

Mme LE BARS Mickaèle, MM : BUREL Erwan, CANN Thierry, FLOCH Erwan

### **A été nommé secrétaire :**

M. TREGUER Jean-François

### **Objet de la délibération :**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## 1 – LE SCoT

Différentes actions seront conduites au titre de la compétence SCoT en 2021.

La révision du SCoT du Pays de Brest actuel sera poursuivie afin d'intégrer notamment le territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Le diagnostic sera présenté aux élus avec entre autres l'organisation de séminaires.

Le Pôle métropolitain est également compétent pour le SCoT de Châteaulin Porzay actuel. Une modification de ce SCoT sera conduite afin d'y traduire le volet littoral de la Loi ELAN. Cette modification pourra être approuvée pour fin 2021.

En parallèle de ce volet réglementaire, des actions seront proposées avec l'objectif d'accompagner la mise en œuvre du SCoT et des PLUi. C'est ainsi que des ateliers seront proposés aux élus et services techniques des communes et intercommunalités, avec systématiquement une visite de terrain, sur des sujets aussi variés que les formes urbaines, les formes d'habitat, la densité, la prise en compte de la biodiversité... Il est prévu 3 à 4 ateliers en 2021.

Le Pôle métropolitain continuera à être présent en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en tant que Personne Publique Associée.

L'ingénierie pour le compte du SCoT est assurée par les services du Pôle métropolitain et de l'ADEUPa. La contribution à l'ADEUPa pour l'année 2021 est stable à hauteur de 185 000 €.

Un suivi du recours contentieux en cours est également effectué avec notre conseil juridique.

L'État devrait à nouveau financer la révision du SCoT et ce au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

### SIG Pays : Geopaysdebrest en 2021

La plateforme « Geopaysdebrest » continuera à apporter de nouveaux services avec notamment un nouveau visualiseur. Le SIG est un véritable outil au service des politiques du Pôle métropolitain et des collectivités locales du Pays de Brest (politiques d'urbanisme, de foncier économique, de tourisme, cadastre solaire...). Le travail spécifique de « rattrapage » pour la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est achevé.

Il est proposé de renouveler la convention de gestion avec Brest métropole avec une contribution stable du Pôle métropolitain à hauteur de 186 000 €.

## **2 – ECONOMIE ET EMPLOI**

### **● Outils d'appui au développement économique**

Depuis 2013, le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à la mise en place d'actions partagées visant à l'accueil et au développement des entreprises sur le territoire. Cette réflexion s'est concrétisée par le déploiement en 2018 d'un Système d'Information partagé pour le foncier économique.

Ce travail va se poursuivre en 2021 autour de 3 actions :

- Poursuite de l'appui aux EPCI du Pays de Brest et partenaires quant à l'utilisation du système d'information partagé pour le foncier économique.
- Sortie en début d'année de la nouvelle version du portail de promotion de l'immobilier d'entreprise avec de nouveaux services correspondant mieux aux attentes des usagers. Cet outil est en forte augmentation de fréquentation hors Bretagne.
- Poursuite de la réflexion sur la question de l'optimisation du foncier économique existant sur le territoire du Pays de Brest.

### **● Cluster algues**

Le cluster algues du Pays de Brest a été lancé en septembre 2018 avec une cheffe de projet recrutée par le Technopôle Brest Iroise pour l'animer. Le pôle métropolitain reste très impliqué dans le pilotage du cluster ainsi que dans le suivi du plan d'actions.

L'année 2021 sera consacrée à faire aboutir le programme de travail des trois premières années et à en promouvoir les réalisations, tout en réfléchissant à la suite du programme d'actions du cluster algues pour la période 2021-2024.

### **● Structuration de la filière forêt-bois en Pays de Brest**

En mai 2019, les travaux visant à développer la filière forêt-bois ont débuté après avoir confié une prestation à l'association interprofessionnelle régionale Abibois. En 2020, le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions ont été élaborés et présentés aux acteurs de la filière.

L'année 2021 sera consacrée à l'obtention des financements et à la réalisation des premières actions. De nombreux opérateurs sont mobilisés pour la mise en œuvre des actions (ABIBOIS, CAUE, CRPF, ONF...)

### 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans le domaine de la transition énergétique, plusieurs projets seront poursuivis, conduits en 2021 :

- PCAET : poursuite de l'accompagnement des communautés de communes pour l'élaboration et le suivi de leur PCAET
- Poursuite de l'animation du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (« chaleur d'ici-même ») auprès des opérateurs publics et privés. Cette animation est financée par l'ADEME et confiée à Ener'gence.
- Réalisation de l'étude de planification énergétique co-financée par l'ADEME, la Région et la Banque des Territoires.
- Actions de promotion du cadastre solaire (co-financé par le programme LEADER à 80%).
- Coordination et suivi du Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat
- Réalisation de l'étude de faisabilité de création d'un fonds carbone local, en coopération avec le Pôle métropolitain du Pays du Mans.
- Projet d'accompagnement au développement des projets EnR citoyens : partenariat avec l'association Taranis.

L'association Ener'gence intervient ponctuellement en tant qu'expert technique auprès du Pôle métropolitain.

### 4 – ACCESSIBILITE ET MOBILITE

#### ● Aménagement numérique

En 2021, les missions auprès des communautés de communes et de la métropole seront les suivantes :

- La gestion patrimoniale : poursuite du travail concernant l'occupation des infrastructures du patrimoine public et des procédures d'échange avec les tiers occupants.
- L'accompagnement des communautés de communes dans le suivi du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit et réponse aux sollicitations des particuliers et entreprises
- Suivi du déploiement de sites de téléphonie mobile 4G dans le cadre du « new deal mobile »
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique).

Une convention entre Brest métropole et le Pôle métropolitain précise les modalités de la mission de services effectuée par Brest métropole. En 2021, la contribution du Pôle métropolitain sera stable à hauteur de 65 000 €.

#### ● Mission mobilité durable

L'année 2021 permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions mobilité durable :

- Accompagnement des communautés de communes dans leur prise de compétence mobilités,
- Coordination, information et accompagnement des acteurs (club des acteurs),

- Mobilisation et accompagnement des employeurs, en lien avec les EPCI,
- Accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre d'actions (TENMod),
- Développement de l'autostop organisé (étude),
- Schéma de développement des aires de covoiturage (étude),
- Poursuite des actions de communication avec notamment la formation de réseaux d'ambassadeurs,
- Facilitation des échanges entre les différentes AOM du Pays de Brest et le Conseil régional,
- Informations sur les financements mobilisables.

Cette mission continue à faire l'objet d'une large concertation avec les acteurs clés du territoire (collectivités, entreprises, associations...) et est cofinancée par l'ADEME et le Conseil régional.

## 5 – SERVICES AU PUBLIC

- **Mise en œuvre du Contrat local de santé**

Le contrat local de santé a été signé en juin 2019. 2021 sera consacré à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions avec les priorités suivantes :

- Diagnostic Santé-Environnement – Créer des milieux favorables et producteurs de santé : identifier les enjeux majeurs du territoire et définir des actions prioritaires,
- Rencontres élus et professionnels, acteurs de santé : accompagnement des projets.
- Actions à venir : programme santé bucco-dentaire, santé mentale des jeunes, couverture du territoire par des Conseils Locaux de santé mentale,
- Unités mobiles d'accès à la prévention et aux dépistages : cahier des charges à établir avec les EPCI intéressés,
- Actions à renouveler : novembre mois sans tabac.

Cette mission est cofinancée par l'ARS et le Conseil régional.

## 6 – POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2021 marque la fin de l'accompagnement des porteurs de projets sur les crédits régionaux et le début des nouvelles programmations et contractualisations pour la période 2021/2027.

Des éléments connus de la politique régionale territoriale 2021/2027, l'échelon SCoT, donc celui du Pays de Brest pour notre territoire, pourrait être le périmètre retenu pour élaborer un pacte d'engagement dans les transitions. L'élaboration de ce pacte se ferait durant le premier semestre 2021, ce qui mobilisera le Pôle métropolitain.

L'État propose un contrat de relance et de transition écologique pour territorialiser le plan de relance et le CPER. Si le périmètre du Pays de Brest est retenu, le Pôle métropolitain sera engagé pour l'élaboration de ce contrat avec les intercommunalités et son suivi.

Pour ce qui est des fonds européens (DLAL FEAMP et LEADER), 2021 va en clore la programmation. Il restera la partie gestion qui est essentielle pour le bouclage des dossiers. 2021 sera également l'occasion d'engager l'évaluation de ces programmes avec un prestataire tout en préparant notre candidature aux futurs programmes et notamment le futur DLAL FEAMP. L'animation et la gestion de ces programmes européens sont toujours financées à 80% par l'Europe.

Le financement par le Conseil régional de cette ingénierie baissera de 50% en 2021 (48 572 €) pour disparaître en 2022.

## **7 - ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

L'animation des activités du Conseil de développement est assurée par un agent de l'ADEUPa à temps plein pour lequel le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement.

Le Pôle métropolitain prend en charge les autres frais liés au Conseil de développement. À noter une contribution spécifique de la Région dont le montant est encore incertain.

### Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Le Conseil du Pôle métropolitain prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre